



Echafaudages

**CAHIER DES CHARGES
RELATIF A L'HABILITATION
à un dispositif de formation à
la prévention des risques
professionnels**

**Dispositions spécifiques
du dispositif
Échafaudage de pied – R408**



Sommaire

1.	INTRODUCTION	3
1.1	DISPOSITIONS GENERALES	3
1.2	DISPOSITIONS SPECIFIQUES	3
2.	SPÉCIFICITÉS TECHNICO-PÉDAGOGIQUES DU DISPOSITIF ÉCHAFAUDAGES DE PIED - R408	3
2.1	CRITERES D'APPRECIATION DES PROGRAMMES	4
2.2	CRITERES D'APPRECIATION DES DEROULES PEDAGOGIQUES ET DES EVALUATIONS DES ACQUIS ET DES SAVOIR-FAIRE	5
2.3	CRITERES D'APPRECIATION DES FORMULAIRES DE DECLARATION DE LA PLATEFORME PEDAGOGIQUE	6
2.4	CRITERES D'APPRECIATION DU MODELE DE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION LORS DE FORMATION HORS PLATEFORME	7
3.	DÉCLARATION D'UNE PLATEFORME PÉDAGOGIQUE ÉCHAFAUDAGES DE PIED	8

1. Introduction

Le cahier des charges est destiné aux organismes de formation et/ou aux entreprises qui souhaitent déposer une demande d'habilitation auprès de l'Assurance maladie Risques professionnels/INRS pour dispenser des formations conformément aux prescriptions nationales.

1.1 Dispositions générales

Communes à l'ensemble des dispositifs, les dispositions générales précisent :

- La procédure à suivre ;
- Les obligations des entités ;
- Les justificatifs administratifs à produire pour satisfaire aux conditions d'habilitation.

Elles sont décrites dans le document "Cahier des charges relatif à l'habilitation à un dispositif de formation à la prévention des risques professionnels – Dispositions générales".

1.2 Dispositions spécifiques

Le présent document précise les dispositions spécifiques au dispositif échafaudages de pied – R408 :

- Les justificatifs technico-pédagogiques à produire par l'entité demandeuse ;
- Pour chaque justificatif, les critères d'appréciation, pour satisfaire aux conditions d'habilitation.

2. Spécificités technico-pédagogiques du dispositif échafaudages de pied - R408

Le dispositif échafaudages de pied - R408 est ouvert aux organismes de formation ainsi qu'aux entreprises.

En complément des justificatifs administratifs, la demande d'habilitation devra être **obligatoirement** complétée des justificatifs technico-pédagogiques suivants :

	Pièces à transmettre	Page
1	Programmes de l'ensemble des formations (5) portées par le dispositif échafaudages de pied - R408 + programme de la formation « Monteur-vérificateur-utilisateur d'échafaudage de pied et roulant» 4 jours en cas de demande de l'habilitation échafaudage roulant	4
2	- Déroulé pédagogique de la formation « monteur-utilisateur » intégrant l'évaluation des acquis et des savoir-faire	5
3	- Outil(s) d'évaluation des savoir-faire de la formation « monteur-utilisateur » - Modèle de rapport servant à l'évaluation des savoir-faire de la formation « vérificateur interne»	5
4	- Formulaire(s) de déclaration(s) de la/des plate(s)-forme(s) pédagogique(s) renseigné(s) - Plan(s) et coupe(s) des locaux incluant la/les plate(s)-forme(s) pédagogique(s) - Justificatifs d'achat ou modèle de contrat de location des échafaudages - Copie de la première page de la notice du fabricant - Plans des montages mis en œuvre - Nomenclatures associées - Justificatif d'achat de l'extractomètre	6

2.1 Critères d'appréciation des programmes

Les programmes envoyés doivent permettre d'apprécier la conformité des formations au document de référence.

Le programme devra **impérativement** faire figurer les éléments suivants :

- L'intitulé de la formation ;
- Dispositif d'habilitation INRS ;
- Le public cible ;
- Le nombre de stagiaires minimum et maximum par session ;
- Les prérequis nécessaires pour s'inscrire à la formation ;
- La durée de la formation ;
- Les objectifs de la formation ;
- Les contenus ;
- Les modalités d'animation ;
- Les modalités d'évaluation ;
- La répartition du temps de formation entre les parties théoriques et pratiques ;
- Le matériel utilisé (échafaudages : les 2 montages différents, extractomètre)

L'entité transmet les 4 programmes représentant l'ensemble des formations portées par le dispositif échafaudages de pied – R408.

Le tableau ci-dessous rappelle les intitulés et durées des 4 formations du dispositif.

	DURÉES MINIMALES
Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	3 journées Soit 21 heures
Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)	2 journées Soit 14 heures
Utiliser des échafaudages de pied	0,5 journée Soit 3,5 heures
Utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied	1 journée Soit 7 heures

L'entité devra également transmettre le programme des formations associées « Monteur- utilisateur » et « Vérificateur » d'échafaudage de pied

	DURÉES MINIMALES
Monter, vérifier, réceptionner, utiliser et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408)	4 journées Soit 28 heures

Si l'entité dépose également une demande d'habilitation pour le dispositif échafaudages roulants R457, elle devra transmettre le programme des formations associées « Monteur-utilisateur d'échafaudage de pied » et « Monteur-vérificateur - utilisateur échafaudage roulant »

	DURÉES MINIMALES
Monter, utiliser et réaliser la vérification journalière des échafaudages de pied et roulants – et vérifier des échafaudages roulants	<p>4 journées Soit 28 heures</p>

2.2 Critères d'appréciation du déroulé pédagogique et des évaluations des acquis et des savoir-faire

L'appréciation du déroulé pédagogique et des évaluations des acquis et des savoir-faire se fera uniquement sur le déroulés produit pour la formation « monteur-utilisateur ». L'entité devra cependant être en possession des déroulés pédagogiques et évaluations des acquis et des savoir-faire de toutes les formations du dispositif.

Le déroulé pédagogique transmis décrit l'ensemble des séquences pédagogiques. Les référentiels d'évaluation sont définis dans le document de référence.

Le déroulé doit **impérativement** intégrer clairement les éléments suivants :

- Les compétences développées ;
- Les objectifs pour chaque séquence ;
- Les durées de chaque séquence ;
- Les contenus traités dans chaque séquence ;
- Les méthodes pédagogiques ;
- Les consignes données aux stagiaires pour chaque séquence ;
- Les outils pédagogiques et ressources utilisées pour chaque séquence ;
- Les modalités et critères d'évaluation des objectifs pédagogiques cités ;
- La durée des évaluations ;
- Les modalités de mise en œuvre : travail sur table, exercices pratiques individuels/groupes ;
- Les consignes ;
- Les outils utilisés : Questionnaire à Choix Multiple, Questionnaire à Réponse Courte, Notice, Grille, Modèle de rapport, Tutoprev' BTP ;
- Les critères d'évaluation

Une grille, comprenant l'ensemble des éléments demandés est, **à titre indicatif**, présentée ci-dessous.

Titre de la formation	Thème de la séquence :								
	Domaines de compétence(s) /compétence(s) développé(es) :								
	Durée de la séquence :								
Objectifs	Contenu	Mise en œuvre			Evaluation(s) des acquis et des savoir-faire				
		Méthode pédagogique	Consignes données aux stagiaires	Outils pédagogiques utilisés	Critères (indicateurs)	Modalités d'évaluation	Outils utilisés	Consignes données aux stagiaires	Durée

La pertinence des choix pédagogiques, la cohérence et l'adaptation des formations en fonction des publics seront des critères particulièrement importants.

Formation « monteur-utilisateur »

L'entité devra également fournir son(s) outil(s) d'évaluation des savoir-faire.

Formation « vérificateur interne »

L'entité devra également fournir le modèle de rapport de vérification donné au stagiaire dans le cadre de son évaluation (tel que demandé par le document de référence : *B-3 Référentiel d'évaluation des acquis de la formation «Vérifier, réceptionner et réaliser la maintenance des échafaudages de pied (au sens de la R408) »*).

Pour rappel :

A partir d'un modèle de rapport fourni par l'entité, le stagiaire devra réaliser une vérification de mise en service de l'échafaudage.

Ce modèle de rapport devra à minima contenir les éléments des Annexes 6 et 7 de la recommandation R408.

2.3 Critères d'appréciation des formulaires de déclaration de la plateforme pédagogique

Plateforme pédagogique

Pour être recevable, le dossier de demande d'habilitation devra **impérativement** comprendre le formulaire « déclaration de la plateforme pédagogique » rempli, présenté ci-après.

L'objectif du formulaire de déclaration de la plateforme pédagogique est de rattacher la plateforme à la demande d'habilitation.

Chaque ajout de plateforme devra être déclaré via ce formulaire.

Le courrier d'habilitation envoyé à l'entité habilitée fera mention des plates-formes habilitées.

Pour ce dispositif, il n'est pas possible d'associer des entités à l'entité habilitée (au sens FORPREV).

La page 1 du formulaire, les plans et les coupes des bâtiments (pour les formations réalisées en intérieur) transmis doivent permettre d'apprécier la compatibilité entre les formations dispensées et les moyens mis en œuvre. Des photos peuvent être transmises.

Ils permettront d'identifier :

- La capacité d'accueil des salles de formation, vestiaires ;
- La(les) surface(s) de la(des) plateforme(s) pédagogique(s) ;
- La hauteur sous plafond pour les formations réalisées en intérieur ;
- La surface de la façade mise à disposition.

Moyens techniques :

La page 2 du formulaire et les documents associés (justificatifs d'achat ou modèle de contrat de location des échafaudages, copie de la première page de la notice du fabricant, plans des montages mis en œuvre et nomenclatures) doivent permettre d'apprécier l'adéquation et la conformité des moyens à mettre en œuvre. Des photos peuvent être transmises.

Ils permettront de justifier :

- La présence de la notice du fabricant ;
- La conformité aux exigences des montages réalisés.

2.4 Critères d'appréciation du modèle de convention de mise à disposition lors de formation hors plateforme

L'entité devra définir un modèle de convention de mise à disposition décrivant les moyens à mettre en œuvre par son client/partenaire lors d'une formation échafaudages hors de la plateforme déclarée. Ces moyens devront être a minima équivalents aux moyens exigés sur les plateformes déclarées (cf. point 2.4).

Ce modèle devra permettre de justifier l'adéquation et la conformité des moyens à mettre en œuvre aux formations dispensées (cf. point 2.4).

Une entité ne fournissant pas un modèle de convention de mise à disposition s'engage à ne pas réaliser des formations hors plateforme habilitée.

3. Déclaration d'une plateforme pédagogique échafaudages de pied

Raison sociale de l'entité :	
N° FORPREV de la demande :	
Propriété de la plateforme (salle et espace pratique)	<input type="checkbox"/> Plateforme en propre <input type="checkbox"/> Plateforme en location
Adresse de la plateforme :	
Interlocuteur :	
Fonction :	
Téléphone :	
Domaines :	Echafaudages de pied

SALLE DE FORMATION

Surface :		Capacité d'accueil :	
-----------	--	----------------------	--

VESTIAIRES

Surface :		Capacité d'accueil :	
-----------	--	----------------------	--

Justificatifs à fournir :	<input type="checkbox"/> Plan de masse de la plateforme et/ou photos <input type="checkbox"/> Coupes des locaux (si formation en intérieur) <input type="checkbox"/> Justificatif d'achat ou modèle de contrat de location des échafaudages <input type="checkbox"/> Copie de la 1ère page de la notice du fabricant <input type="checkbox"/> Plans des montages mis en œuvre <input type="checkbox"/> Nomenclatures associées
---------------------------	---

ESPACE PRATIQUE

Surface au sol:	<input type="checkbox"/> Intérieur (m ²) – Hauteur sous plafond : m <input type="checkbox"/> Extérieur (m ²) <input type="checkbox"/> Zone de montage identifiée <input type="checkbox"/> Zone de stockage du matériel identifiée
Façade à disposition	Dimensions (hauteur : m X longueur : m)

ÉCHAFAUDAGES DE PIED 1:

	<input type="checkbox"/> Échafaudage en propre <input type="checkbox"/> Échafaudage en location
Fabricant	
Modèle	
Cinématique de montage	<input type="checkbox"/> Avec protections collectives (Garde-Corps MDS) <input type="checkbox"/> Avec protections individuelles
Montages particuliers mis en œuvre	<input type="checkbox"/> Console <input type="checkbox"/> Porte-à-faux <input type="checkbox"/> Poutre de franchissement <input type="checkbox"/> Poulie <input type="checkbox"/> Ancré en façade (pour rappel : à minima un échafaudage doit être ancré)

ÉCHAFAUDAGES DE PIED 2:

	<input type="checkbox"/> Échafaudage en propre <input type="checkbox"/> Échafaudage en location
Fabricant	
Modèle	
Cinématique de montage	<input type="checkbox"/> Avec protections collectives (Garde-Corps MDS) <input type="checkbox"/> Avec protections individuelles
Montages particuliers mis en œuvre	<input type="checkbox"/> Console <input type="checkbox"/> Porte-à-faux <input type="checkbox"/> Poutre de franchissement <input type="checkbox"/> Poulie <input type="checkbox"/> Ancré en façade (pour rappel : à minima un échafaudage doit être ancré)

MOYENS COMPLEMENTAIRES

Équipements de Protection Individuelle	
Outillage	